



ORIENTATION - INSERTION - INSTALLATION

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE VAE

OBJECTIF

- Obtenir un diplôme agricole (jusqu'au niveau BTS) hors parcours de formation

LES BENEFICIAIRES

- Salariés
- Non salariés
- Demandeurs d'emploi indemnisés ou non
- Personnes ayant exercées des activités sociales, bénévoles, etc.

LE DEROULEMENT DE LA VAE

- Elaboration par le candidat d'un dossier détaillant son expérience professionnelle et des compétences acquises
- Accompagnement par un formateur du CFPPA lors du montage du dossier
- Présentation du dossier à un jury qui décide de valider tout ou partie du diplôme visé

LES CONDITIONS

- Justifier d'au moins 3 années d'expérience professionnelle ou d'activités en rapport avec la certification visée

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez nous contacter

- Par téléphone au 05 65 98 10 35
- Par mail : cfppa.st-affrique@educagri.fr

Ou récupérer un dossier d'inscription sur notre site Internet : www.la-cazotte.educagri.fr

CFPPA / CFA

Route de Bournac - 12400 SAINT-AFFRIQUE
Tél : 05 65 98 10 35 - Fax : 05 65 49 03 58
cfppa.st-affrique@educagri.fr - www.la-cazotte.educagri.fr